

Zeitschrift: Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare,
Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles /
Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de
Documentation

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare; Schweizerische
Vereinigung für Dokumentation

Band: 45 (1969)

Heft: 3

Artikel: La musique à la BCU de Lausanne

Autor: Clavel, J.-P. / Perret, L.-D.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-771033>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NACHRICHTEN - NOUVELLES NOTIZIE

VSF - SVD ABS - ASD

1969

Jahrgang 45 Année

Nr. 3

LA MUSIQUE A LA BCU DE LAUSANNE

La Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne possède depuis quelques années un département de la musique comprenant deux sections: la section des partitions et la phonothèque.

Depuis fort longtemps, la BCU conservait des partitions musicales qui avaient été déposées au Conservatoire de Lausanne, mais dont il n'existait pas de catalogue sur fiches. C'est en 1963 qu'il fut décidé de constituer une bibliothèque musicale et d'affecter un crédit d'achat spécial à cet effet. A l'heure actuelle la bibliothèque compte environ 10 000 partitions provenant pour une part de legs (Louis Regamey, François Olivier, Hans Haug) et pour l'autre d'achats. L'accent y est mis pour l'instant sur l'acquisition des œuvres complètes des grands musiciens. En effet, nous assistons à l'heure actuelle à une véritable explosion dans le domaine des publications musicales: les éditeurs lancent sur le marché les œuvres complètes de tous les grands noms de la musique classique et ce sont chaque fois des dizaines ou même des centaines de volumes qui paraissent. A côté de cet effort, la BCU acquiert des partitions de musique moderne et contemporaine qui sont souvent difficiles à obtenir. Au gré des occasions, la BCU se procure également du matériel d'orchestre.

Les règles de catalogage des partitions musicales ont été établies à partir des ouvrages suivants:

- Paul Sieber, Grundsätzliche Fragen zum Sammeln von Musikalien. Bern 1945.
- Franz Grasberger, Der Autoren-Katalog der Musikdrucke. Frankfurt 1957. (Code international de catalogage de la musique, vol. 1)
- Yvette Fedoroff, Code restreint. Frankfurt 1961 (Code international de catalogage de la musique, vol. 2).
- E. T. Bryant, Music Librarianship. A practical Guide. London 1963.

— Anglo-American cataloging rules. Chicago 1967. (American Library Association).

Les cotes adoptées forment deux séries: MUA, MUB et MUC où sont rangées les partitions que nous relient ou cartonnons, classées par format MUA = 8°, MUB = 4° et MUC = folio, dans leur ordre d'entrée à la BCU. Pour les suites qui se constituent lentement (les publications de la Bach-Gesellschaft, ou les œuvres de Mozart), il n'a pas été prévu de cote spéciale. Nous laissons simplement de la place sur les rayons. La seconde série de cotes: MQA, MQB et MQC recueille les partitions légères, qui ne seront pas reliées ni cartonnées et que nous conservons dans des cartons d'archives. Les principes de classement sont les mêmes que pour les cotes de la première série.

Cette manière de procéder nécessite naturellement d'excellents catalogues puisque le public n'a pas l'accès aux collections. Nous tenons à jour trois catalogues pour les partitions: celui de *compositeurs* — avec une annexe pour les paroliers — celui des œuvres classées par *instrument* ou *groupe d'instruments* et celui des *formes et genres*.

Le classement par compositeurs ne pose en fait qu'un problème sérieux: celui du classement interne des œuvres. Le plus souvent les compositions musicales sont éditées avec de nombreuses variations: d'une édition à l'autre le titre d'une même œuvre est formulé avec de grandes différences qui rendent le classement difficile et confus. Voici, par exemple, le cas de la Sonate Op. 27, No 2 de Beethoven:

- Moonlight Sonata op. 27, no 2.
- Sonate quasi fantaisie en ut mineur.
- Klaviersonate in Cis moll, op. 27, no 2.
- Sonata quasi una fantasia per il clavicembalo o pianoforte. Opera 27, no 2.
- Sonate «Au clair de lune».
- Gran sonata per cembalo, op. 27 no 2.
- Zwei Sonaten in Form von Fantasien. Op. 27, no 2.

On serait alors tenté d'adapter le classement par opus (BWV pour Bach, Köchel pour Mozart, etc.). Ce serait un classement très sûr. Mais il obligerait à mettre une édition des répertoires à disposition du public, car le plus souvent on ignore le n° d'opus de l'œuvre que l'on désire. De plus, il comporte deux inconvénients: certains compositeurs ont numéroté leurs œuvres, mais le répertoire n'a pas paru; et certains n'ont jamais numéroté leurs compositions et nous ne saurions comment les classer.

Aussi, l'American Library Association a, dans les règles qu'elle vient de publier, mis au point un système de classement très intéressant et très pratique. Il consiste à fabriquer pour chaque œuvre (et par conséquent pour chaque fiche) un titre artificiel (*uniform title*) composé des éléments les plus importants permettant une identification rapide de l'œuvre et exprimé dans un raccourci conventionnel. Le titre artificiel est fait de la juxtaposition de la forme musicale adoptée, de l'instrument ou du groupe d'instruments, du numéro d'opus ou du numéro d'ordre ou des deux numéros juxtaposés (cela selon l'usage ou la forme sous laquelle une œuvre est la plus connue). Il prend place, entre parenthèses carrées, immédiatement sous la vedette principale. Par conséquent, la Sonate «Au clair de lune» sera cataloguée de la façon suivante:

BEETHOVEN, Ludwig van.

[Sonate, piano, No 14, op. 27, no 2.]

Sonate quasi fantaisie en ut mineur...

Autre exemple:

BACH, Joh[ann] Seb[astian].

[Concerto brandenbourgeois, no 5.]

Brandenburgisches Konzert Nr. 5.

New York [etc.], C. F. Peters, s. d., 4°, 11 cah. (No 11172.)

Matériel: cemb./viol. solo/fl./4/2/1/1. MUB 1157

Pour Beethoven, on obtient une série fictive de cet aspect:

[Oeuvres complètes.]

[Oeuvres, piano à 4 mains.]

[Bagatelles, piano, op. 33.]

[Concerto, piano, no 1, op. 15.]

[Concerto, piano, no 5, op. 73.]

[Concerto, violon, op. 61.]

[Concerto, violon-violoncelle-piano, op. 56.]

Fidelio...

Grande Fugue, op. 133. Voir: [Quatuor, No 17, op. 133.]

[Octette, hautbois-clarinettes-cors-bassons, op. 103.]

[Sonates, piano, No 1—12.]

[Trio à cordes, op. 8.]

[Trio pour piano, op. 97.]

[Trio, 2 hautbois-cor anglais, op. 87.]

Remarquons que, pour *Fidélío*, l'établissement d'un titre artificiel s'avère inutile, puisque cette œuvre n'est connue que sous cette apella-

tion, comme toute autre œuvre qui a un titre bien précis ne permettant aucune confusion: «Aida», «Zauberfloete» ou les œuvres de Hindemith intitulées «Cum descendisset Jesus», «Cum factus esset Jesus» sont classées simplement au premier mot. Des renvois sont faits de «Flûte enchantée» à «Zauberfloete», car on choisit toujours le titre original.

Enfin, il arrive que le titre artificiel corresponde exactement au titre donné par la page de titre. On peut alors éviter la surcharge et ne pas fabriquer de titre artificiel.

BEETHOVEN, Ludwig van.
Symphony No 3, op. 55. Hrsg. von ...

Ainsi formulées, les fiches permettent d'identifier exactement les partitions et renseignent aussi avec précision sur le contenu de la partition, notamment quand il y a du matériel d'orchestre; par exemple, dans la partition de Bach citée ci-dessus, le matériel comporte la partie de clavecin, la partie de flûte, la partie de violon principal, 4 parties de violon, 2 d'alto, 1 de violoncelle et 1 de contrebasse.

Le catalogue par instruments comprend les subdivisions suivantes:

CLAVIERS

piano	piano seul	}	musique originale
	piano 4 mains		
	2 pianos		
	avec orchestre, partie de solo		
	piano seul	}	Réduction ou arrange- ment pour ...
	piano 4 mains		
	2 pianos		
	piano avec chant		
	clavecin		
	orgue		
	harmonium		

CORDES

violon
alto
violoncelle
contrebasse
guitare
autres cordes

VENTS

piccolo
flûte
hautbois
cor anglais

clarinette
basson
cor
trompette

MUSIQUE DE CHAMBRE duo
trio
quatuor
quintette, etc.

ORCHESTRE A CORDES

ORCHESTRE A CORDES + autres instruments

ORCHESTRE SYMPHONIQUE

La musique vocale fait également l'objet d'un catalogue séparé. On ne classe dans les rubriques du catalogue par instruments que les fiches des œuvres écrites spécialement pour un ou plusieurs instruments, les transcriptions ou réductions étant classées à part.

Ainsi des deux fiches ci-dessus, celle de Bach sera classée sous orchestre symphonique, parties séparées, à l'ordre alphabétique du compositeur.

Le troisième catalogue classe les partitions par formes et genres dont voici quelques rubriques: Adagio, air, allegro, alleluia, allemande, anthem, arabeque, aria, ariette, Ave Maria, bagatelle, balade, ballet, barcarole, berceuse, bolero, bourrée, branle, burlesque... valse, variations, variations et fugue, vèpre, villanelle, vocalises, etc. Les fiches y sont classées dans l'ordre chronologique de la création des œuvres, de manière que le lecteur puisse saisir l'évolution des formes et genres dans leur succession. Ce catalogue nécessite d'assez grandes recherches musicologiques. Il faut avouer que le public n'en apprécie pas assez les vertus.

Si la Suisse possède déjà quelques bonnes bibliothèques musicales, il n'en existe pas de même des phonothèques publiques. Ce type d'institution existe depuis de nombreuses années à l'étranger, et n'est apparu chez nous que dans le secteur commercial, pas toujours avec succès. Il serait temps que nos autorités s'avisent que les disques sont aussi un instrument de culture et qu'on peut les prêter comme les livres.

La phonothèque de Lausanne en est encore au berceau puisqu'elle a été inaugurée en décembre 1966 et que ses collections sont encore fort modestes (env. 2000 disques). Mais elle est appelée à se développer comme toute institution qui répond à un besoin. D'emblée elle a connu le succès et les jeunes surtout goûtent fort la possibilité de pouvoir entendre ou emprunter un disque.

La Bibliothèque dispose de deux cabines d'écoute qui ont été équipées pour la stéréophonie et permettent une audition parfaite. De quatorze à dix-neuf heures, il est possible de venir écouter gratuitement de la musique. Pour celui qui préfère l'écouter à la maison, un abonnement à 20 Fr. par an (10 Fr. pour les étudiants et les apprentis) lui donne le droit d'emprunter une œuvre à la fois pour une semaine, renouvelable.

Les principes de catalogage des disques sont assez semblables à ceux des partitions. Un disque comprend les mêmes éléments qu'un livre, à l'exception de la date de parution qui n'est pas donnée. La fiche comporte par contre un élément supplémentaire: les noms des interprètes. Voici deux exemples qui permettront de se faire une idée:

DMB 80/3 HAENDEL, Georg Friedrich
Le Messie. Oratorio en trois parties. Chœur et orchestre de la Haendel Society, Londres. Mattiwilda Dobbs, soprano. Grace Hoffmann, alto. Leopold Simoneau, ténor. Heinz Rehfuss, basse. Direction, Walter Goehr.
MMS 2153
6 faces ϕ 30 cm 33 t.

DMB 686/3 HAENDEL, Georg Friedrich
Le Messie, oratorio pour solistes, chœur et orchestre. Chœur et orchestre Bach de Munich. Gundula Janowitz, soprano. Marga Hoeffgen, alto. Ernst Haefliger, ténor. Franz Crass, basse.
Direction, Karl Richter.
DGG 138 953
6 faces ϕ 30 cm 33 t.

DMB 732 HONEGGER, Arthur
Quatrième symphonie. Deliciae Brasilienses.
Orchestre national de l'O.R.T.F. Direction Charles Muench.
Erato STU 70400.
1 face ϕ 30 cm 33 t.

La première fiche (DMB 80/3) est classée sous le nom du compositeur, à l'ordre alphabétique des titres en français. Une fiche va sous formes et genres: oratorio; une fiche est classée sous Instruments: musique vocale avec orchestre. Chaque interprète est classé sous son nom. Chaque voix reçoit également une fiche. L'orchestre de la Haendel Society figure également au classement. En fin une fiche au nom du chef qui dirige.

La seconde (DMB 686/3) sera classée selon les mêmes principes, seuls les noms des interprètes changent.

La troisième (DMB 732) sera classée sous Honegger; Instruments: musique symphonique. Interprètes: Orchestre national de l'O.R.T.F. et Chef d'orchestre: Ch. Muench. Formes et genres: symphonie.

A l'aide de ces fichiers, il est donc possible de pénétrer dans les collections par les noms des compositeurs, par ceux des interprètes, y compris le nom des orchestres et des ensembles, par les instruments ou les voix des solistes (on trouve ainsi les diverses interprétations d'une même œuvre par solistes), par les formes et genres.

Deux mots sur le classement dans les magasins: nous n'avons pas eu la possibilité de présenter les disques en libre accès, comme c'est le cas à la phonothèque de Duisbourg par exemple. Cela est dû à l'absence de locaux disponibles. Nous avons donc décidé de conserver les disques dans un magasin spécial, qui a été équipé d'enveloppes suspendues dans lesquelles on glisse les disques selon les mêmes principes de classement que ceux qui régissent les livres: format et numerus currens des entrées. Le système de conservation — le même que celui de Radio-Lausanne — est tout à fait au point. Il suffit que les enveloppes soient assez vastes pour pouvoir accueillir le disque dans sa jaquette originale, et de prévoir une série d'enveloppes plus grosses pour les coffrets. Suspendus, les disques ne se voilent pas comme lorsqu'ils sont debout, appuyés les uns contre les autres; ils ne subissent aucune pression, ce qui est le cas, lorsqu'on les classe à plat. Les installations sont d'un prix relativement élevé, mais réunissent les conditions idéales pour une conservation impeccable.

Le plus souvent lorsqu'on parle de prêt de disques à des visiteurs, la réaction est: Comment osez-vous prêter des disques? Ne sont-ils pas bien vite abîmés, ou tout au moins usés?

Il faut constater tout d'abord que le public est soigneux, les musiciens prennent soin d'avoir une bonne installation d'audition chez eux, la qualité de l'audition dépendant autant des installations d'écoute que du disque lui-même.

Par ailleurs, le fait de l'abonnement permet de recueillir quelques fonds destinés uniquement au remplacement des disques usés. Prêté vingt fois, un disque est remplacé. Nous maintenons ainsi la phonothèque en bon état. La difficulté réside surtout dans le fait que l'on ne retrouve pas forcément le même enregistrement, ce qui nous oblige à cataloguer le disque de remplacement comme un disque nouveau, et à retirer les fiches du disque éliminé.

Nous parlons toujours de phonothèque et non de discothèque. Bien que nous n'ayons à l'heure actuelle que des disques, (et presque uni-

quement de la «grande musique»,) notre intention est d'acquérir — avec le temps! — des disques de jazz et surtout des disques de théâtre. Nous sommes installés pour écouter des enregistrements sur bandes et nous espérons pouvoir développer également ce secteur.

Nous l'avons dit, la phonothèque de Lausanne est encore modeste; elle n'en a pas moins remporté un succès dès l'ouverture, puisque nous prêtons en moyenne chaque disque trois à quatre fois par année. Il est à souhaiter que d'autres phonothèques soient créées en Suisse, la musique est un élément essentiel de l'existence et l'on ne saurait trop faire pour que cette forme de culture se développe vigoureusement dans notre pays.

J.-P. Clavel et L.-D. Perret

Bibliothekschronik - Chronique des bibliothèques

Schweiz

BASEL, Allgemeine Lesegesellschaft. Unter der speditiven Leitung ihres Präsidenten Dr. Alfred Gaß hielt die Allgemeine Lesegesellschaft Basel in ihrem Gesellschaftshaus auf dem Münsterplatz die Jahresversammlung ab. Das 181. Gesellschaftsjahr hatte einen ruhigen Verlauf genommen.

Der Gesamtbestand der Bücher belief sich Ende des Berichtsjahres auf 102 142 Bände. Bei der Anschaffung der Bücher macht sich die Teuerung bemerkbar. Der Durchschnittspreis pro Band, der vor zwei Jahren noch Fr. 21.47 betrug, kam im Berichtsjahr auf Fr. 23.92 zu stehen. Im Lesesaal wurden 41 abonnierte Zeitungen und 175 Zeitschriften aufgelegt. Für geschenkte Bücher, Zeitungen und Zeitschriften, welche die Bestände in willkommener Weise ergänzen, wurde den Spendern Dank ausgesprochen. Erfreulicherweise stieg die Zahl der Mitglieder etwas an, doch wäre ein stärkerer Mitgliederzuwachs zu wünschen. Ungefähr wie im Vorjahr verzeichnet die Bibliothek im Jahr 1968 9723 Besucher. Insgesamt wurden 29 676 Bücher ausgeliehen, was einem durchschnittlichen Tagesumsatz von 107,5 Bänden entspricht. (Basler Nachrichten, 17. Mai 1969)

— *Universitätsbibliothek. Aus dem Jahresbericht 1968.* In der Geschichte der Bibliothek wird 1968 als das Jahr der Vollendung ihres in sechsjähriger Bauzeit errichteten neuen Gebäudes eingehen, dessen Einweihung unter dreien Malen, am 25. Oktober zunächst vor Behörden, Universität und weiteren Gästen, am 1. November sodann mit Kollegen aus der Schweiz und dem benachbarten Ausland sowie Freunden und Gönnern der Bibliothek, am 15. November endlich vom Personal unter sich, gefeiert wurde. Den Höhepunkt bildete unstreitig die repräsentative Ausstellung «Die kostbare Handschrift. Ausgewählte Manuskripte aus altem Basler Bibliotheksbesitz» in 36 Vitrinen des neuen Ausstellungs-Saales, die in der Folge so reges Interesse fand, daß sie bis Ende Januar 1969 verlängert werden mußte. An